

ARYM/Hongrie : À propos de l'asile politique de Nikola Gruevski

Description

En 2016, Nikola Gruevski (VMRO), a quitté ses fonctions de Premier ministre de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine à la suite d'un scandale d'écoutes téléphoniques, de pression sur le système judiciaire et de corruption. Il a été condamné pour ces actes en mai 2018 à deux ans et demi d'emprisonnement mais, après avoir épuisé tous les recours possibles et afin d'échapper à sa peine, il a fui le pays en direction de Budapest dans un véhicule appartenant à l'ambassade de Hongrie, probablement en traversant l'Albanie, le Monténégro et la Serbie.

Le 20 novembre, par l'intermédiaire de sa page Facebook, Nikola Gruevski a annoncé qu'il avait officiellement obtenu l'asile politique en Hongrie au motif qu'il avait été victime d'une « chasse aux sorcières politique » en Macédoine. Le même jour, le journal *Magyar Idők* a confirmé que sa demande avait été approuvée. Une rapidité qui fait suspecter aux détracteurs du gouvernement hongrois un traitement spécial.

Sollicité par la presse, le porte-parole du gouvernement hongrois Zoltán Kovács (Secrétaire d'État à la diplomatie publique) a indiqué sur les réseaux sociaux que la Hongrie ne pouvait pas fournir d'informations officielles sur l'asile de Nikola Gruevski, car la loi hongroise interdisait à l'exportatif de partager de telles informations. Celles-ci ne pourraient être communiquées qu'aux Nations Unies, si l'organisation en faisait la demande. *The Guardian* a raillé l'attitude du gouvernement hongrois dans cette affaire, et plus particulièrement celle du Premier ministre Viktor Orbán, « fier de faire de son pays l'un des endroits les plus difficiles en Europe pour demander l'asile » et qui protège activement un politicien condamné par la justice d'un pays démocratique.

Les autorités macédoniennes, elles, ont adressé à Budapest une demande d'extradition visant Nikola Gruevski.

Sources : *Nova Makedonija, Magyar Idők, The Guardian.*

date créée

29/11/2018

Champs de Meta

Auteur-article : Stéphane ALTASSERRE